

Lebon Formation Stérilisation

LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES



Version 2022 v2

Ce fascicule a été créé pour vous donner toutes les informations dont vous auriez besoin pour suivre dans les meilleures conditions une formation de la société LFS



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. CATALOGUE DE FORMATION.....	3
3. EVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION.....	3
4. EVALUATION DE LA SATISFACTION.....	3
5. FORMATEUR.....	4
6. METHODES PEDAGOGIQUES.....	4
7. MOYENS PEDAGOGIQUES.....	5
8. LOGISTIQUE.....	5

ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR



1. Introduction

Bienvenue à vous qui venez de vous inscrire à une formation de la société LFS. Ce livret d'accueil a pour objectif de vous guider et de vous préparer, afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions.

Vous pouvez retrouver ce livret d'accueil sur le site www.formation-sterilisation.fr.

2. Catalogue de formation

Les prestations standards proposées sont les suivantes :

- Conduites des Autoclaves (CA)
- Bonnes Pratiques de Stérilisation (BPS) standards
- Bonnes Pratiques de Stérilisation (BPS) optimisées
- Bonnes Pratiques de Stérilisation (BPS) rappel
- Libération Paramétriques des Charges (LPC)
- Formation sur mesures
- Audit des services de stérilisation

Les prestations que la société Lebon Formation Stérilisation (LFS) propose sont présentées dans une brochure disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.

3. Evaluation de la qualité de la formation

Les bénéficiaires de la formation sont évalués par le biais de méthodes théoriques et pratiques.

Les acquis des stagiaires sont évalués par le biais de questionnaires avant et après la prestation.

La progression et l'obtention des objectifs est transmise sur les attestations.

Pour les formations CA et LPC ces questionnaires permettent également d'émettre un avis quant à l'habilitation, alors répondez y du mieux possible.

Les méthodes d'évaluation sont décrites dans une procédure (évaluation des participants) disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.

Si vous doutez de vos capacités, vous pouvez effectuer les questionnaires avant inscription disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.

Si vous êtes une Personne Sous Handicap (PSH), vous disposez d'aménagement prévus pour les évaluations (notamment pour les troubles de la lecture et de l'écriture). Les locaux de l'établissement accueillant la formation répondent aux documents DLFS028 pour permettre l'accès aux PSH. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions et vous dispenser la meilleure formation possible.

4. Evaluation de la satisfaction

La satisfaction est évaluée par le biais de méthodes théorique et pratique.

Un questionnaire complet vous permettra de donner votre avis sur tous les domaines de la formation (de l'organisation aux supports).

Les méthodes d'évaluation de la satisfaction sont décrites dans une procédure (évaluation de la satisfaction) disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.

5. Formateur

La société Lebon Formation Stérilisation (LFS) ne propose qu'un seul formateur. Son C.V. est disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.

Formateur : Maxime-Henri LEBON



Expérience : Responsable laboratoire de la société Cabinet Béhène Consultant (CBC) de 2007 à 2017. Formateur dans le domaine de la stérilisation (Conducteur d'Autoclave, Bonnes Pratiques de Stérilisation, Audit des services de stérilisation, Libération Paramétrique des Charges) pour la société CBC jusqu'en 2017.

Expertise : Expert à l'AFNOR, groupe S95R « Stérilisation, Désinfection et Stérilisateur ». animateur du groupe de travail « *Exigences pour le développement, la validation et le contrôle de routine d'un procédé de stérilisation au peroxyde d'hydrogène des dispositifs médicaux* » de 2015 à 2016.

6. Méthodes pédagogiques

Les formations sont basées sur l'échange et l'interaction.

Vous pourrez poser vos questions pendant la formation pour qu'elle soit le plus profitable possible pour vous.

Votre participation est vivement encouragée tant qu'elle ne provoque pas de retards trop importants dans le programme.

Les méthodes pédagogiques utilisées par la société Lebon Formation Stérilisation (LFS) sont décrites dans une procédure (méthodes pédagogiques) disponible sur le site www.formation-sterilisation.fr.



7. Moyens pédagogiques

Des supports papiers seront mis à votre disposition.

Vous pourrez écrire dessus comme vous le souhaitez puisque vous repartirez avec.

Pensez, néanmoins, à apporter de quoi écrire 😊

Des supports vidéos, audios, diapos et animés seront projetés pour illustrer les propos du formateur.

Un tableau ou paperboard sera utilisé par le formateur pour donner des exemples particuliers ou répondre à des questions précises.

8. Logistique

La formation se déroule dans un établissement de santé dont l'adresse vous est communiquée sur la **convocation** remise avec ce livret d'accueil.

Si cet établissement n'est pas le vôtre, nous vous invitons à vérifier les moyens d'accès sur le site internet de cet établissement

La formation se déroulera dans une salle de réunion répondant aux normes et prévues pour accueillir les moyens pédagogiques. Si le numéro ou l'emplacement exacte de la salle ne vous a pas été communiqué présentez-vous à l'accueil de l'établissement.

Une visite du service de stérilisation et des appareils est prévue pendant la durée de la formation.

En cas de problème, nous vous invitons à nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Tel : 06 17 28 17 23 // email : lebon@formation-sterilisation.fr

M. LEBON vous transmettra toutes les informations dont vous aurez besoin. Conservez avec vous la **convocation**, toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin y sont inscrites.

ANNEXE 1 : Règlement intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées sur les lieux de la formation ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions (sauf urgence) ;
- Manquer de respect à un autre stagiaire et/ou au formateur ;

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation (cf. art 6).

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

En cas de violence verbale ou physique ou d'actes perturbateurs, une sanction immédiate de d'exclusion de 48 heures, sera prononcée.

Article 4 : Tenue et horaires du stage

Sans spécification contraire les horaires des formations sont 9h – 17h avec une pause déjeuner de 1h.

Dans le cas contraire, les horaires doivent être communiqués aux stagiaires, au plus tard, la veille de la formation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas d'impossibilité ou de retard, les stagiaires doivent impérativement informer le formateur (cf. coordonnées transmises dans le livret d'accueil).



Article 5 : Propriété intellectuelle

Les supports distribués aux stagiaires resteront en leur possession.
Aucune reproduction même partielle ne peut être effectuée sans le consentement de M. LEBON Maxime-Henri.
Aucun enregistrement audio ou vidéo, ne peut être effectué sans le consentement de M. LEBON Maxime-Henri et de l'intégralité des stagiaires présents lors de la session concernée.

Article 6 : Hygiène et sécurité

Les règles d'hygiène et de sécurité sont celles en vigueur sur le lieu de la formation.
Ces règles et le règlement intérieur de l'établissement dans lequel a lieu la formation doivent être transmis aux stagiaires, au plus tard la veille du début de la prestation.

Lors des visites des services, les stagiaires devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité qui y sont en vigueur notamment en respectant les tenues pour chaque zone (procédures affichées dans les vestiaires).

Article 7 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire, au plus tard la veille du début de la prestation.
Un exemplaire du règlement intérieur de l'établissement accueillant la formation est remis à chaque stagiaire, au plus tard la veille du début de la prestation.